



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elections cantonales

Question écrite n° 3561

Texte de la question

M Henri Bayard demande a M le ministre de l'interieur de bien vouloir lui indiquer le nombre de cantons dans chaque departement de la metropole et des DOM.

Texte de la réponse

Reponse. - Le tableau ci-apres indique le nombre de cantons dans chaque departement de la metropole et dans chaque departement d'outre-mer, ces circonscriptions etant classees dans leur ordre mineralogique. Il y a ainsi au total 3 808 cantons dans les departements metropolitains et 150 cantons dans les departements d'outre-mer. Pour etre complet, il faut egalement preciser qu'il existe 17 cantons dans la collectivite territoriale de Mayotte. Dans la collectivite territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, le nombre des conseillers generaux est de 19, mais ceux-ci ne correspondent pas a un nombre equivalent de cantons ; en effet, dans l'archipel, les conseillers generaux sont elus au scrutin de liste dans deux circonscriptions ad hoc dans les conditions prevues au chapitre III du livre III du code electoral. Voir tableau dans le JO no 07 (annee 1989).

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3561

Rubrique : Departements

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2792